

Assurer votre permis de conduire !

Vous êtes VRP, visiteur médical, directeur ou médecin régional, technico-commercial, représentant en pharmacie ? Votre permis de conduire est aussi votre outil de travail.

Certains d'entre nous ont déjà fait l'amère expérience des conséquences de sa suspension ou de son annulation qui s'est parfois soldé par un licenciement. Pour en limiter les conséquences, nous avons négocié avec notre mutuelle un contrat de protection. Pour souscrire à ce nouveau service, il faut être adhérent de la fédération UNSA CPP et occuper d'une manière effective et permanente un emploi pour lequel la possession d'un permis de conduire est obligatoire.

Les garanties

Suspension, invalidation ou annulation du permis de conduire

- Si la conséquence est le reclassement ou la suspension du contrat de travail, une indemnité mensuelle égale jusqu'à 90 % du salaire net imposable est versée pendant 12 mois maximum selon le nombre de points restant au moment de la souscription.
- Remboursement des frais de stage de récupération de points à concurrence de 200 €.

Inaptitude à la conduite

- Si l'inaptitude résulte, soit d'un accident de la circulation dans lequel l'assuré est conducteur, soit d'une agression intervenue au cours de ses activités professionnelles.
- Participation aux frais exposés pour suivre un stage de reconversion dans la limite de 1 mois de salaire net imposable (en complément des prestations de même nature qui peuvent être allouées par le fonds social de l'ASSEDIC).

Décès

- En cas de décès consécutif à un accident de la circulation survenu au cours des activités professionnelles, ou une agression intervenue dans l'exercice de ses fonctions, versement d'un capital variable selon la situation de famille.

Assistance-Rapatriement

- Assistance au chauffeur effectuée par Inter-Mutuelles Assistance dans le monde entier en cas de blessures ou de maladie.
- Une avance de fonds pour le dépôt de caution lorsque le conducteur est incarcéré ou menacé de l'être.

Assistance Juridique

- Prise en charge partielle des frais de représentation de l'assuré devant les tribunaux répressifs et les commissions de suspension du permis de conduire s'il est poursuivi pour infractions au code de la route.
- Prise en charge des frais de justice supportés par l'assuré devant une juridiction étrangère à concurrence de 2 000 € lorsque ceux-ci ont été avancés par Inter-Mutuelles Assistance.
- Assistance "perte de points".

Pour en savoir plus ou souscrire au contrat **Protection Salarié itinérant UNSA-CPP** appelez Nathalie au 01 74 73 46 30 ou consultez le site : www.unsa-cpp.org rubrique Services

Jean-François FRAPPE nous a quittés.



Il était Jeff pour ses amis. Il nous a quittés le 4 mars dernier.

Elu ou mandaté pendant plus de 20 ans, il a œuvré au sein du CE Janssen-Cilag ; il n'avait pas son pareil pour faire les déclarations UNSA en CE.

Nous regrettons tous les longues soirées de discussions auxquelles il apportait sa gentillesse, sa jovialité et ses convictions. Avec ses proches, nous pensons bien à lui.

Toute l'équipe UNSA Janssen-Cilag

Sommaire du n° 117

1/ *À la Une*

Edito

2 *Action*

Prestation de service

3 *Réflexion*

Les cadres dans le syndicat

4 *Sécuriser la vie professionnelle*

Assurer votre permis de conduire ? C'est possible !

L'actualité de Lasserpe

UN CHÈQUE DE 200 EUROS
POUR LES PLUS DÉMUNIS



Editorial

Après la seconde guerre mondiale, les politiques de santé de la France ont permis à l'industrie pharmaceutique de connaître des croissances à deux chiffres. Cette situation a perduré jusqu'à la fin des années 90, malgré la mise en place de politiques d'économie de santé à partir des années 70. Les plans Weil puis Seguin se sont poursuivis par des plans qui n'ont pas réellement affecté la rentabilité des laboratoires. Les stratégies de croissance basées sur l'augmentation des volumes ont permis à la branche pharmaceutique d'afficher des résultats financiers supérieurs à ceux des autres branches de l'économie. Mais l'accumulation des mesures d'encadrement de la croissance, de la politique tarifaire des médicaments avec la baisse des prix, des politiques comptables de la santé ainsi que le développement des génériques, n'ont pas été sans avoir des conséquences sur le fonctionnement des entreprises.

S'il serait absurde de balayer d'un revers de main l'impact de ces contraintes, elles ne peuvent à elles seules expliquer le nombre important de licenciements que subissent les salariés de l'industrie pharmaceutique. Cette dernière reste pour les économistes un secteur d'activité en mesure de résister à la crise en 2009, à la différence de l'automobile, du bâtiment ou de la sidérurgie.

La pharmacie bénéficie toujours d'un statut particulier : le produit vendu bénéficie du remboursement de l'Assurance-maladie. Il est donc particulièrement injuste que des licenciements s'opèrent dans une branche qui ne connaît pas de baisse des ventes et qui a bénéficié en sept ans d'un accroissement de 50% des dépenses de remboursement des médicaments.

L'UNSA est présent à tous les niveaux pour défendre l'emploi, sa pérennisation et son développement dans une industrie prospère. ■

Etienne Maggi

Pour adhérer à l'UNSA

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Code postal :

Ville :

Entreprise :

Profession :

demande à adhérer à l'UNSA

J'acquiesce ce jour la cotisation annuelle

Je demande à régler par prélèvements automatiques en 1, 2, 3, 4, 6, 12 fois par an (joindre un RIB).

Date :

Signature :



Barème 2007/2008/2009

Coefficient ≤ 180 ou Groupes 1 et 2 : **60 €/an**
 Coefficient ≤ 250 ou Groupes 3 et 4 : **84 €/an**
 Coefficient ≤ 400 ou Groupes 5 et 6 : **132 €/an**
 Coefficient > 400 ou Groupes 7 et + : **156 €/an**

Les prestataires de service de la visite médicale (I)

Jusqu'à la fin des années 80, la prestation était le passage quasi obligé pour beaucoup de VM vers un "vrai" CDI dans un "vrai" labo. Après l'Eldorado des années 90, les années de crise l'on vu jouer le rôle de variable d'ajustement de l'emploi et aujourd'hui les salariés continuent d'en faire les frais. Comment faire pour sécuriser cette profession, c'est ce que Jean-Pierre Yonnet nous propose d'examiner cette série d'articles.

Acte 1

Il était une fois des laboratoires pharmaceutiques qui souhaitaient des visiteurs médicaux plus flexibles. Oui mais voilà, c'était difficile : syndicats, conventions collectives etc.

Alors ils ont eu une idée dans l'air du temps : et si on "externalisait" une partie de la visite médicale ? Sitôt dit sitôt fait. Les laboratoires ont alléché certains de leurs directeurs commerciaux en leur suggérant de créer des entreprises dites "prestataires". Celles-ci engageaient des VM et des DR au minimum de la convention collective. Souvent ces VM étaient même engagés en CDD et tournaient tous les 4 mois d'une société à l'autre (parfois ces sociétés appartenaient au même propriétaire). Tout bénéfice pour les labos qui pouvaient concevoir des campagnes de 4 mois pour lancer ou relancer un produit ou pour des produits saisonniers. Les patrons de ces sociétés prestataires s'en sortaient franchement bien car les labos leurs laissaient généreusement des marges plus que correctes. Les labos étaient quand même gagnants, l'affaire leur revenait moins cher qu'en interne grâce aux salaires très inférieurs pratiqués par les prestataires. De plus ils allégeaient leurs effectifs, ce qui plait toujours aux actionnaires. C'était l'époque où des gros prestataires comme CIDER étaient cotés en bourse et où de petites fortunes se sont construites. On était à la limite du délit de marchandage et carrément dans la violation de la réglementation sur

les CDD, mais qu'importe. Dans ces périodes où les labos gagnaient des milliards, qui s'offusquait que les prestataires grappillent des millions aux marges du système ? Les perdants ? Les salariés des prestataires bien sûr, qui cumulaient bas salaires et précarité. Mais on savait les faire taire, en les privant de droits dans d'innombrables sociétés de moins de 50 salariés, et en les alléchant en leur disant que grâce à la prime de fin de CDD, ils ne s'en sortaient pas si mal.



Jean Pierre Yonnet du cabinet ORSEU intervient auprès de plusieurs CE de l'industrie pharmaceutique et il a suivi l'évolution des entreprises de la prestation de service.

Acte 2

Le business étant juteux, les sociétés de prestation se multiplient. Que croyez vous qu'il arriva ? Les laboratoires, oubliant que les patrons de entreprises prestataires étaient leurs "chers amis", firent jouer la concurrence. Et le prix de la présentation d'un produit baissa, baissa... Un chiffre : si on veut payer tous les coûts d'une visite et garder une petite marge, il faut facturer la visite 55 €. Dans un réseau multiproduit, si

on présente 4 produits, chacun doit être vendu entre 13 et 14 €. Or, on a vu les prix baisser à 10 €, 8 €, parfois beaucoup moins (produits offerts etc.). Seuls les réseaux exclusifs permettaient d'équilibrer tant soit peu les comptes.

À la fin de l'acte on compte les morts : Ventiv Health, Cider, etc.

Qui gagne ?

Les laboratoires évidemment ! Ils ajoutent aux avantages obtenus à l'acte 1 des prix défiant toute concurrence (c'est le cas de le dire). Qui perd ?

Les propriétaires des entreprises prestataires qui y laissent parfois une partie des fortunes accumulées. Les plaindra-t-on vraiment ? Mais surtout les salariés. Les CDD se retrouvent à la rue sans rien. Les CDI sont parfois licenciés avec un plan social sans commune mesure avec celui qu'ils auraient pu obtenir dans un labo. En cas de dépôt de bilan, ils se retrouvent avec le minimum de l'Assurance Garantie de Salaires (AGS).

Acte 3

Les laboratoires décident que la visite médicale n'est plus à la mode. Ils commencent alors à tailler dans leurs propres effectifs. Du coup, pas de quartier pour les prestataires. Non seulement on continue à négocier des prix ridicules, mais on fait délibérément disparaître une grande partie d'un secteur jugé superflu. C'est la faillite récente de MBO. Il est à craindre que d'autres subissent le même sort. ■

(à suivre...)

BOUCHARA RECORDATI

A ce jour pas de licenciements, mais aucune embauche en CDI chez Bourchara Recordati. Le laboratoire développe non seulement sa gamme de produits mais aussi l'OTC, les fameux médicaments dits familiaux.

CEPHALON

L'entreprise bien que saine, avec de bons résultats, projette de se séparer de son usine de Mitry Mory qui affiche une perte d'activité donc de rentabilité. Un expert a été nommé. En fait, dans l'avenir, le laboratoire s'attachera plus à la R&D (Recherche et Développement) qu'à l'industrie. La direction de Cephalon a « promis » aux 60 salariés de Mitry Mory que l'éventuel repreneur conservera le personnel.

En interne, les prochaines élections auront lieu en juin prochain. L'UNSA a signé l'accord GPEC et celui sur le temps de travail est en cours.

PIERRE FABRE SANTE

PSE : Le mois dernier, nous vous informions de la suppression du réseau VM chez Plantes et Médecines. Négociations difficiles avec la direction, et donc avis défavorables des CCE et CE sur les livres IV et III. Des VRP et Formateurs d'Oral Care et Pierre Fabre Santé sont aussi touchés.

SANDOZ

Il semblerait que Sandoz, qui fait partie de l'UES Novartis, n'aille pas bien. Le laboratoire déplore des pertes de marchés, donc de clients. Le CE a signifié un droit d'alerte et un expert a été nommé. Les élus ont pris RV avec la direction de Novartis pour exposer les problèmes subis par les salariés, notamment des délais de paiement des salaires et des remboursements de frais. A suivre très sérieusement.

ZAMBON

Les élus du CE s'inquiètent du nombre croissant des licenciements, négociés ou pas, et dont les motifs ne sont pas clairs. Face à cet état de faits insidieux, le CE craignant un plan social déguisé, a donc émis un droit d'alerte et un expert a été nommé.

Les cadres dans le syndicat

Lorsqu'en 1999, le SNPADVMD décida de s'affilier à l'UNSA, c'était très clairement pour sortir de sa vision catégorielle de l'entreprise et prendre en compte les problématiques de l'ensemble des salariés.

Cette diversification voulue s'est traduite par l'arrivée dans notre fédération de salariés de toutes les catégories professionnelles, de la production aux centres de recherche en passant par les sièges. Depuis quelques temps, de plus en plus de cadres font également appel à nous. Ils sont de plus en plus nombreux à se syndiquer et dans les entreprises où nous sommes présents et actifs, l'UNSA est un syndicat vers lequel ils sont

les forfaits jours sont élastiques. - Avec des technologies en mutation ultra rapide, les conventions collectives ont toujours un train de retard en matière de reconnaissance des qualifications. - La conciliation vie personnelle / vie professionnelle est de plus en plus complexe pour les femmes mais aussi pour les hommes qui, toujours plus nombreux, rejettent les schémas traditionnels et veulent prendre soin de leur famille. Ce changement dans notre socio-



de plus en plus nombreux à se tourner.

Pour l'UNSA, les cadres ne sont pas des salariés à part, mais des salariés qui doivent affronter des problèmes spécifiques.

- Les cadres "encadrants", qui s'efforcent de manager humainement leurs équipes, sont soumis à la double pression de la clientèle et de la hiérarchie qui pousse aux résultats. La plupart des enquêtes sur les risques psychosociaux montrent que l'encadrement de premier niveau est une des catégories les plus stressées au sein des entreprises - Les cadres "techniques", de plus en plus corvéables à merci. Dans leurs labos ou leurs bureaux,

logie doit nous amener à envisager différemment notre action au quotidien, mais pour cela il faut d'abord réfléchir à la place du cadre dans notre organisation syndicale. **Pour lancer la réflexion, nous organisons le 16 juin un séminaire de travail ouvert en priorité à l'ensemble des cadres de notre fédération, aux délégués syndicaux et à tous ceux souhaitent faire avancer la réflexion sur ces questions. ■**

Pour vous inscrire, : appelez Mariline au 01 48 18 88 21 mariline@unsa.org consultez le site www.unsa-cpp.org - rubrique **Les cadres dans le syndicat.**